

BONE THERAPEUTICS
SOCIÉTÉ ANONYME
AYANT FAIT PUBLIQUEMENT APPEL À L'ÉPARGNE
Rue Auguste Piccard 37
6041 Gosselies
RPM Charleroi 0882.015.654

(la "Société")

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de convoquer les actionnaires et les détenteurs de warrants de Bone Therapeutics à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **26 mai 2017** à 16:00 heures, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies, et dont l'ordre du jour figure ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Soumission et discussion du :

- rapport du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 ; et
- rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

Commentaires sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration prie l'assemblée générale des actionnaires de prendre note du rapport annuel du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 et du rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

2. Délibération sur et approbation du rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel.

3. Délibération sur et approbation :

- des comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 ; et
- de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 et l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.

4. Décharge aux administrateurs.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 :

- *Michel Helbig de Balzac ;*
- *Wagram Invest SA, représenté par son représentant permanent Michel Helbig de Balzac ;*
- *Enrico Bastianelli SPRL, représentée par son représentant permanent Enrico Bastianelli ;*
- *Wim Goemaere BVBA, représentée par son représentant permanent Wim Goemaere ;*
- *Thomas Lienard SPRL, représentée par son représentant permanent Thomas Lienard ;*
- *Magenta Tree BVBA, représentée par son représentant permanent Thierry François ;*
- *SFPI SA, représentée par son représentant permanent Jean-Paul Prieels ;*
- *Roland Baron ;*
- *Paul Magrez ;*
- *Partigest-Garance SA, représentée par son représentant permanent Jacques Reymann ;*
- *Jean-Jacques Verdickt ;*
- *Chris Buyse ; et*
- *Marc Nolet de Brauwere van Steeland.*

5. Décharge au commissaire.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCCRL, une société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à Berkenlaan 8B, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Mme Julie Delforge, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

6. Confirmation de la nomination de Thomas Lienard SPRL, représentée par son représentant permanent M. Thomas Lienard, à la suite de sa nomination par co-optation, par décision du conseil d'administration du 27 octobre 2016, en tant qu'administrateur exécutif.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide, suite à sa nomination par co-optation par décision du conseil d'administration du 27 octobre 2016, de procéder à la nomination définitive en tant qu'administrateur exécutif de Thomas Lienard SPRL, ayant son siège social situé avenue Coghen 262 bte 7 à 1180 Uccle et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0641.918.779, ayant pour représentant permanent M. Thomas Lienard. Le mandat de Thomas Lienard SPRL prendra fin à la suite de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019 statuant sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018. Le curriculum vitae de M. Thomas Lienard est disponible sur le site internet de la Société.

Le mandat de Thomas Lienard SPRL ne sera pas rémunéré.

7. Nomination de Castanea Management Limited, représentée par M. Damian Marron et de Swinson SNC Management & Consult, représentée par M. Steven Swinson en tant qu'administrateurs non-exécutifs indépendants.

Proposition de résolution :

Après avoir pris note de l'expiration du mandat de M. Jean-Jacques Verdickt en date du 26 mai 2017 et du mandat vacant suite à la démission en date du 18 septembre 2016 de Partigest-Garance SA,

représentée par M. Jacques Reymann, l'assemblée décide, sur proposition du conseil d'administration et sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la Société, de nommer en tant qu'administrateurs non-exécutifs indépendants, avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2021 statuant sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020:

- Castanea Management Limited, représentée par M. Damian Marron ; et
- Swinson SNC Management & Consult, représentée par M. Steven Swinson.

Ces deux personnes sont administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et répondent à tous les critères d'indépendance requis par l'article 526ter du Code des sociétés et prescrits par le Code de Gouvernance d'Entreprise. L'assemblée décide que le mandat des deux administrateurs précités sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non-exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016. Les curriculum vitae de M. Damian Marron et de M. Steven Swinson seront disponibles sur le site internet de la Société.

8. Renouvellement du mandat de M. Chris Buyse en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant.

Proposition de résolution :

L'assemblée prend note de l'expiration du mandat de Chris Buyse et décide, sur proposition du conseil d'administration et sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la Société, de renouveler le mandat de Chris Buyse, en tant qu'administrateur non-exécutif et indépendant, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021 statuant sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Son mandat sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non-exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

9. Procuration.

Proposition de résolution :

L'assemblée décide d'octroyer à M. Wim Goemaere et Mme Valérie Roels une procuration spéciale, avec le droit d'agir individuellement pour le compte de la Société et avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris mais sans y être limité, le dépôt à la Banque Nationale de Belgique des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés le 31 décembre 2016, des rapports annuels et des rapports des commissaires qui y sont rattachés ainsi que la réalisation des formalités de publication nécessaires.

1. **Pas de quorum:** Il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les points repris à l'ordre du jour susmentionné de l'assemblée générale des actionnaires.
2. **Vote et majorité:** Sous réserve des dispositions légales applicables, chaque actionnaire donnera droit à un vote. Conformément au droit applicable, les propositions de résolutions auxquelles il est fait référence à l'ordre du jour susmentionné seront adoptées si elles sont approuvées par une majorité simple des votes valablement émis par les actionnaires. En vertu de l'article 537 du Code des sociétés, les détenteurs de warrants ont le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, mais seulement avec une voix consultative.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLEE

Conditions d'admission

Les détenteurs de titres émis par la Société qui souhaitent participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société doivent prendre en compte les formalités et procédures décrites ci-dessous.

Le conseil d'administration de la Société souhaite souligner que seules les personnes ayant rempli les deux conditions mentionnées ci-dessous aux points 1 et 2 auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1. Enregistrement des actions

Le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire, le 12 mai 2017, à minuit (heure belge) (la **date d'enregistrement**). Cet enregistrement est établi:

- pour les **actions nominatives**: par inscription sur le registre des actions nominatives de la Société à la date d'enregistrement;
- pour les actions **dématérialisées**: par une inscription en compte, auprès d'un organisme de liquidation ou d'un teneur de compte agréé, sans qu'aucune initiative ne soit nécessaire à cet égard de la part de l'actionnaire. Le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation délivre à l'actionnaire une attestation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement.

2. Notification

L'actionnaire doit notifier à la Société son intention de participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que le nombre d'actions pour lesquelles il entend exercer son droit de vote pour le 20 mai 2017 au plus tard. L'attestation décernée le cas échéant par l'organisme de liquidation ou le teneur de compte agréé doit être jointe à cette notification. La notification doit être effectuée par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com, par fax au +32 2 529 59 93 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Madame Valérie Roels, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

Les détenteurs de warrants sont autorisés à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve du respect des critères d'admission des actionnaires.

Les participants sont invités à se présenter le 26 mai 2017 à partir de 15:45 heures en vue de permettre un déroulement efficace des formalités d'enregistrement.

Le droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le 4 mai 2017 par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com, par fax au +32 2 529 59 93 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Madame Valérie Roels, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

La Société accusera réception des demandes formulées par e-mail, fax ou courrier à l'adresse indiquée par l'actionnaire dans un délai de 48 heures à compter de cette réception. L'ordre du jour révisé sera publié au plus

tard le 11 mai 2017 (sur le site internet de la Société à l'adresse www.bonetherapeutics.com, au Moniteur belge et dans la presse).

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.bonetherapeutics.com).

Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com, par fax au +32 2 529 59 93 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Madame Valérie Roels, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 20 mai 2017 à 17:00 heures (heure belge).

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.bonetherapeutics.com).

Procurations

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires par un mandataire.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent désigner le mandataire en utilisant le formulaire de procuration établi par le conseil d'administration. Le formulaire de procuration peut aussi être obtenu sur le site internet de la Société (www.bonetherapeutics.com), au siège social de la Société ou par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com.

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société au plus tard le 20 mai 2017 à 17:00 heures (heure belge). Ce formulaire peut être communiqué à la Société par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com, par fax au +32 2 529 59 93 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Madame Valérie Roels, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-dessus. Les actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'assemblée.

Documents disponibles

Tous les documents concernant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.bonetherapeutics.com) à partir du 26 avril 2017.

A compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social de la Société, et/ou, sur la production de leur titre, obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Les demandes de copies, sans frais, peuvent également être adressées par e-mail à valerie.roels@bonetherapeutics.com, par fax au +32 2 529 59 93 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Madame Valérie Roels, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

Le conseil d'administration